



Laval, le 10 mai 2022

ADDENDA N° : 1

OBJET : SOUMISSION PUBLIQUE DOS-681
« Travaux de remplacement du plancher de gymnase au Centre du Sablon »

Madame, Monsieur,

Veillez prendre note des instructions suivantes et en tenir compte lors de la préparation de votre soumission.

1) Report de Date :

La date de dépôt des soumissions d'appel d'offres cité en titre est **reportée au : « 24 mai 2022 »** au plus tard **10h30**, pour être ouverte à **11h00** à cette date, à la suite 120, au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

- Le dépôt des soumissions pourra se faire :

En mains propres ou par messenger au :

**BUREAU DU GREFFIER
DE LA VILLE DE LAVAL
SOUMISSIONS**

**3131, boulevard Saint-Martin Ouest,
suite 430 (4e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

OU

Par la poste au :

**C.P. 422, Succursale Saint-Martin
Laval, QC H7V 3Z4**

- **Un jour ouvrable avant de la date inscrite sur l’avis de publication dans SEAO: entre 13 h 30 et 16 h 30.**
- **La date inscrite sur l’avis de publication dans SEAO: entre 8 h 30 et 10 h 30.**
- **Le dépôt des soumissions pourra se faire par la poste et être reçu à la même adresse au plus tard un jour ouvrable avant la date inscrite sur l’avis de publication dans SEAO avant 10 h 00.**
- **pour être ouvertes à 11 h 00 à cette date au :**
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, suite 120 au rez-de-chaussée.

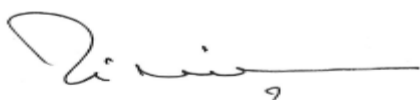
Compte tenu des mesures de distanciations sociales qui doivent être respectées, la procédure de dépôt des soumissions pourrait engendrer des délais supplémentaires. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de prévoir un délai suffisant pour déposer sa soumission dans les plages horaires ci-haut mentionnées. **De plus, nous rappelons que le numéro d’appel d’offres ainsi que le nom du soumissionnaire doivent être inscrits sur l’enveloppe ou la boîte qui contient votre soumission.**

2) Délai pour le dépôt d’une plainte :

Suite au présent addenda, toute personne ou société de personnes intéressées, ainsi que la personne qui la représente, peut également porter plainte à l’Autorité relativement à un processus d’adjudication d’un contrat public lorsque, après avoir été informée d’une modification apportée aux documents d’appel d’offres pendant la période débutant deux jours avant la date limite de réception des plaintes indiquée dans SEAO, elle est d’avis que cette modification prévoit des conditions qui n’assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents, ne permettent pas à des concurrents d’y participer bien qu’ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés ou ne sont pas autrement conformes au cadre normatif. La plainte doit être reçue par l’Autorité au plus tard deux jours avant la date limite de réception des soumissions inscrite au système électronique d’appel d’offres.

De plus, cet addenda peut avoir une incidence sur la date limite de réception des plaintes. Svp, toujours vous référer à la date limite de réception des plaintes inscrite pour cet appel d’offres sur le site SEAO.

Toutes les autres clauses et dispositions du cahier des charges restent les mêmes.



Nicolae Tivis ing.
Administrateur du contrat

/myd

Veillez signer et joindre cet addenda à votre soumission avant de la déposer.

ADDENDA LU ET SIGNÉ PAR : _____

SIGNATURE (manuscrite) : _____

DATE : _____

NOM DE L’ENTREPRISE : _____

SERVICE DE L’APPROVISIONNEMENT